RENTRÉE 2026 À MAYOTTE

SANS MOYENS, UNE RENTRÉE SOUS HAUTE TENSION !

ENSEMBLE, FAISONS-NOUS RESPECTER !

À chaque rentrée, les discours officiels promettent la réussite de tous les élèves. Sur le terrain, les personnels font pourtant fonctionner les écoles avec des moyens insuffisants.

Effectifs chargés, organisation en rotations, déficit de remplacement, locaux dégradés, coupures d'eau, commandes tardives et transports insuffisants : à Mayotte, les personnels exigent désormais des actes.

VIE CHÈRE : LES PERSONNELS ÉTOUFFENT

L'alimentation, le logement et les déplacements pèsent lourdement sur le budget des personnels.

- Revalorisation immédiate du point d'indice ;
- rattrapage des pertes de pouvoir d'achat ;
- indemnités prenant en compte le coût réel de la vie à Mayotte ;
- égalité de traitement, de rémunération et de carrière.

Pas de primes ponctuelles : de véritables augmentations de salaire !

COLLATIONS SCOLAIRES : LES ÉLÈVES ATTENDENT

La distribution des collations a été reportée alors que des familles ont déjà acquitté leur participation.

- Un calendrier précis de distribution ;
- une information immédiate des représentants légaux ;
- le rattrapage des prestations déjà payées ;
- la transparence sur les sommes encaissées et leur utilisation.

Aucun élève ne devrait apprendre le ventre vide !

MASTER MEEF ET PES : FORMER, PAS PRÉCARISER

Cours, préparation du CRPE, stages, déplacements, responsabilité de classe et parfois emploi alimentaire : les étudiantes et étudiants inscrits en master MEEF premier degré ainsi que les professeures et professeurs des écoles stagiaires (PES) affrontent un véritable parcours d'obstacles.

- Une rémunération digne dès le M1 et le remboursement intégral des frais de stage ;
- des emplois du temps coordonnés entre l'Université de Mayotte, les écoles et les services académiques ;
- un tutorat renforcé et aucun étudiant ni PES utilisé comme moyen de remplacement.

Mayotte a besoin de personnels formés et accompagnés !

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : OÙ SONT LES MOYENS ?

Des crédits ont été annoncés pour le matériel pédagogique, les manuels et les livres. Pourtant, des écoles attendent encore leurs dotations et leurs commandes.

- Quelles écoles ont effectivement été livrées ?
- Où se trouve le matériel manquant ?
- À quelle date toutes les commandes seront-elles livrées ?

Les annonces ne font pas fonctionner une classe !

ÉQUITÉ TERRITORIALE ENTRE LES ÉCOLES

Certaines écoles sont rénovées rapidement quand d'autres accueillent les élèves dans des locaux dégradés.

- Des critères d'attribution publics et objectifs ;
- un calendrier des travaux accessible ;
- une répartition équitable des crédits et des équipements ;
- la priorité aux besoins les plus urgents.

Les relations personnelles ne doivent jamais déterminer l'attribution des moyens publics !

LES PERSONNELS NE PEUVENT PAS TOUT COMPENSER

Absence d'eau, sanitaires défaillants, locaux inadaptés, déficit de matériel ou de transports : les personnels ne peuvent se substituer aux services responsables de la santé, de la sécurité, des bâtiments, de l'eau et des transports.

Enseigner, oui. Mettre en danger la santé des personnels ou des élèves, non !

MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL : UN DROIT À LA MOBILITÉ

Les personnels enseignants du premier degré recrutés ou titularisés à Mayotte peuvent rester bloqués plusieurs années malgré leurs situations familiales, sociales ou médicales.

- Extension de la bonification de 800 points, après cinq années de services effectifs et continus, à tous les professeurs des écoles, quel que soit leur mode de recrutement ;
- un véritable droit à la mobilité et davantage d'exeat ;
- des règles transparentes et le respect des priorités légales de mutation.

Fidéliser les personnels ne signifie pas les empêcher de partir !

1er.degre.cgt.mayotte@gmail.com • cgt.mayotte@gmail.com • www.cgteducactionmayotte.com

RENTRÉE 2026 À MAYOTTE

SANS MOYENS, UNE RENTRÉE SOUS HAUTE TENSION !

ENSEMBLE, FAISONS-NOUS RESPECTER !

ÉCOLE INCLUSIVE : APPLIQUER LES DÉCISIONS

Des élèves bénéficiant d'une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) restent privés de l'accompagnement ou des conditions de scolarisation prévus.

- Mise en œuvre effective et sans délai des décisions de la CDAPH
- transports scolaires accessibles et adaptés ;
- recrutement, formation et rémunération à la hauteur des missions des AESH ;
- ouverture d'ULIS, renforcement des UPE2A et constitution de RASED complets ;
- davantage de psychologues de l'Éducation nationale, d'infirmiers et d'assistants de service social.

Les besoins éducatifs particuliers doivent être réellement pris en compte !

COUPURES D'EAU : LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Sans eau potable, lavage des mains et sanitaires fonctionnels, les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à l'accueil des élèves ne sont plus réunies.

- Des consignes écrites, claires et identiques pour toutes les écoles ;
- la vérification des réserves et des installations avant l'accueil ;
- l'intervention immédiate de la collectivité compétente ;
- le non-accueil ou la suspension de l'accueil des élèves, sur décision de l'autorité compétente, lorsque les conditions sanitaires ne sont plus garanties.

Aucun personnel ne doit être laissé seul face à une situation d'insécurité sanitaire !

SIGNALER LES RISQUES, PROTÉGER LES PERSONNELS

Le registre de santé et de sécurité au travail (RSST) doit être accessible à tous les personnels. Il permet de consigner les observations et propositions relatives aux risques professionnels.

- Renseigner une fiche en indiquant les faits, le lieu, la date, les risques et les personnes exposées ;
- transmettre le signalement à la directrice ou au directeur d'école et à l'IEN ;
- conserver une copie datée ;
- en cas de motif raisonnable de penser qu'un danger grave et imminent menace sa vie ou sa santé, alerter immédiatement l'autorité administrative et exercer, le cas échéant, son droit de retrait, sans créer une nouvelle situation de danger pour autrui.

Écrire, signaler et conserver des preuves, c'est se protéger !

ROTATIONS : UNE PÉNIBILITÉ À RECONNAÎTRE

Horaires décalés ou fractionnés, chaleur, fatigue, contraintes de transport et désorganisation de la vie familiale : les rotations dégradent les conditions de travail et peuvent altérer la santé.

- Un calendrier contraignant de sortie des rotations ;
- la création d'une indemnité spécifique de sujétion de 150 € nets par mois, soit 1 800 € nets par an, pour tous les personnels exerçant dans une école en rotation, en complément des indemnités déjà perçues ;
- des horaires stabilisés et une compensation en temps ;
- l'inscription des risques dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et un suivi par la médecine de prévention.

Une prime ne remplace pas des conditions de travail dignes, mais la pénibilité doit être reconnue et compensée !

UN PLAN D'URGENCE POUR LE PREMIER DEGRÉ

- Création massive de postes de titulaires remplaçants et remplacement de toutes les absences ;
- allègement des effectifs et sortie progressive des organisations en rotations ;
- augmentation des décharges de direction et création d'une aide administrative ;
- écoles sûres, rénovées, équipées et adaptées au climat ;
- AESH, RASED, UPE2A et personnels médicaux et sociaux en nombre suffisant ;
- respect effectif des droits des élèves en situation de handicap ;
- renforcement de la médecine de prévention et garantie de la protection fonctionnelle lorsqu'elle est due ;
- plan de titularisation et de sécurisation des parcours des personnels contractuels.

DU 03 AU 10 DÉCEMBRE JE VOTE CGT ÉDUC

1er.degre.cgt.mayotte@gmail.com • cgt.mayotte@gmail.com • www.cgteducactionmayotte.com